

Communiqué de presse

Zurich, le vendredi 4 mars 2016

Communication

Pfingstweidstrasse 102
Case postale
CH-8037 Zurich
Tél. +41 44 384 41 11
Fax +41 44 384 42 42
www.swissmem.ch
presse@swissmem.ch

Le maintien des accords bilatéraux est capital

En dépit de la clause de sauvegarde unilatérale proposée aujourd'hui par le Conseil fédéral, les négociations avec l'UE doivent être poursuivies sans relâche, mais sans contrainte de temps. Le maintien des accords bilatéraux est d'une importance fondamentale pour l'industrie suisse. En même temps, la clause de sauvegarde doit être conçue de manière à ce qu'elle soit acceptable pour l'économie. Nous saluons l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie permettant ainsi à la Suisse de participer à nouveau à «Horizon 2020». Swissmem rejette un durcissement des mesures d'accompagnement, inutile à ses yeux.

Le maintien des accords bilatéraux est d'une importance fondamentale pour l'industrie suisse pour pouvoir justement garantir l'accès privilégié au débouché le plus important dans le contexte du franc fort. C'est pourquoi, en dépit de la clause de sauvegarde unilatérale présentée aujourd'hui par le Conseil fédéral, les négociations avec l'UE doivent être poursuivies sans relâche, mais sans contrainte de temps. En même temps, la clause de sauvegarde, fondamentalement acceptée par Swissmem, doit être conçue de manière à ce qu'elle soit acceptable pour l'économie.

Peter Dietrich, directeur de Swissmem, commente: « Pour nous, un accord avec l'UE a la priorité. Vu le franc fort, il est justement essentiel pour l'industrie MEM que l'accès aux marchés européens reste libre. En même temps, la clause de sauvegarde doit être conçue de manière à ce qu'elle soit plus acceptable pour l'économie afin de renforcer la sécurité de planification pour les entreprises suisses et leur compétitivité. »

Recrutement des spécialistes effectivement nécessaires

Pour Swissmem, concevoir la clause de sauvegarde de manière à ce qu'elle soit plus adéquate pour l'économie signifie en particulier que les spécialistes qualifiés effectivement nécessaires doivent toujours pouvoir être recrutés sans trop de charges bureaucratiques. Ce qui pourrait impliquer que la priorité soit explicitement donnée aux spécialistes qualifiés dans le cadre de la gestion des flux migratoires.

En outre, les entreprises ont besoin d'une sécurité élevée en matière de planification en ce qui concerne la mise en œuvre de la clause de sauvegarde. C'est pourquoi les chiffres seuils et les contingents devraient se baser sur les réalités économiques et pouvoir être planifiés sur le long temps. De plus, il faut trouver des réglementations plus adéquates au niveau cantonal pour les frontaliers et les résidents de courte durée (jusqu'à douze mois) permettant toujours un engagement flexible et en fonction des besoins de ces spécialistes.

L'extension à la Croatie assure la collaboration au niveau de la recherche

Swissmem salue le fait que le Conseil fédéral ait signé aujourd'hui le protocole additionnel sur l'extension de la libre circulation à la Croatie. Il ouvre ainsi la voie à un rétablissement de l'association en tant que membre à part entière de la Suisse au programme-cadre de recherche de l'UE «Horizon 2020».

Peter Dietrich, directeur de Swissmem, commente: «Les entreprises suisses innovantes profitent directement de la participation à ce programme qui leur permet de collaborer avec les partenaires leaders dans leur secteur et les meilleurs cerveaux de toute l'Europe. On remarque aussi que la Suisse a par le passé énormément profité de cette participation étant donné que les projets de recherche et de développement ont reçu plus de fonds que la Confédération n'a versé de contributions.»

Swissmem considère le durcissement des mesures d'accompagnement proposé par le Conseil fédéral comme inutile et inopportun dans la situation actuelle. Les mesures d'accompagnement existantes sont suffisamment performantes et ont fait leurs preuves par le passé. Il n'existe un potentiel d'optimisation qu'au niveau de la mise en œuvre.

Zurich, le vendredi 4 mars 2016

Pour tous renseignements:

Ivo Zimmermann, chef Communication
Tél.: +41 44 384 48 50 / portable: + +41 79 580 04 84
E-mail: i.zimmermann@swissmem.ch

Philippe Cordonier, responsable Suisse romande
Tél.: +41 21 613 35 85
Portable: + +41 79 644 46 77
E-mail: p.cordonier@swissmem.ch